

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Toulouse, le 02/07/2019

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV  
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

M. le Maire  
Commune de Toulouse  
Service de l'urbanisme  
Hôtel de ville

Place du Capitole - BP 999  
31040 TOULOUSE CEDEX 6

Dossier n° : E19000114 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

**COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR**

**Objet** : la construction d'un crématorium avenue J. Gameville sur le territoire de la commune de Toulouse

Attn. : Béatrice Mailhol

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur François GAZELLE, directeur de recherches du CNRS retraité, demeurant 27, rue Albert Camus, CASTRES (81100) (tel portable : 06.07.84.21.58) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



Le Greffier

**Martine SINGLARD**

DECISION DU  
02/07/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E19000114 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission ou commissaire**

Vu enregistrée le 01/07/2019, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Toulouse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la construction d'un crématorium avenue J. Gameville sur le territoire de la commune de Toulouse ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté de délégation du 15 octobre 2018 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur François GAZELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Toulouse et à Monsieur François GAZELLE.

Fait à Toulouse, le 02/07/2019

Le magistrat délégué,

Valérie QUEMENER

